

**Service instructeur**

DSOL - Direction études, finances et appuis de la  
solidarité

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT**  
**ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE HAUT-RHIN**  
**ACQUISITION ET EXTENSION DES LOCAUX A MULHOUSE**

Résumé : Il vous est proposé d'octroyer à l'association Banque alimentaire du Haut-Rhin à Mulhouse une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, relative à un prêt de 400 000 € destiné au financement de l'acquisition et l'extension des locaux.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

L'association Banque alimentaire située 9 allée Gluck à Mulhouse, est présente dans le Haut-Rhin depuis 1985. Elle collecte des denrées alimentaires pour lutter contre le gaspillage et les redistribue à des personnes en situation de précarité. Le projet porte sur l'acquisition d'un bâtiment situé 11 allée Gluck à Mulhouse afin d'agrandir leur local associatif pour augmenter leur capacité de stockage et de tri.

Afin de mener à bien ce projet, l'association a souscrit un emprunt de 400 000 € avec la Caisse d'Epargne Alsace.

Les caractéristiques du prêt sont précisées dans l'offre de prêt en annexe.

La décision d'accorder une garantie à hauteur de 100 % pour ce prêt ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'une association de lutte contre la précarité de compétence départementale.

Par ailleurs, à titre de sûreté, l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 20 décembre 1994 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de

contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT